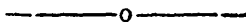


leusement toutes les faveurs qui lui sont rapportées, et, grâce à son tirage très considérable, est un moyen de publicité très efficace ; il a donc droit de s'attendre à ce qu'on lui confie la publication des faveurs que l'on obtient par l'intercession de saint Antoine.

Ceux qui annoncent les faveurs qu'ils obtiennent, sur des papiers-nouvelles, à travers des faits divers de toutes sortes, et moyennant 50 cents d'insertion, ignorent peut-être qu'il y a un organe spécial de la dévotion à saint Antoine et qu'il a pour but précisément de publier gratuitement ces faveurs. Qu'on les adresse donc au MESSAGER, et si l'on veut dépenser 50 cents, qu'on les donne aux pauvres.

Les journaux quotidiens semblent ne pas tenir à publier ces faveurs. Si ces confrères avaient la bienveillance de révéler notre existence aux serviteurs de saint Antoine qui l'ignorent encore, nous leur serions reconnaissant.



LA CONFRÉRIE DE LA SAINTE-FACE

Cette confrérie fut érigée en 1885 par Mgr D. Racine. Voulant pourvoir à l'entretien de la Chapelle et aux frais du culte de la Sainte-Face, le regretté prélat avait joint à cette confrérie une association de messes par laquelle, moyennant une contribution de 25 cents une fois versée, on avait part à 12 messes par année pendant dix ans. La confrérie est toujours en vigueur, et on en fait les exercices régulièrement le premier dimanche de chaque mois ; mais depuis mars dernier, les dix ans étant expirés, on a cessé de dire les messes. Plusieurs personnes ayant manifesté le désir de voir se perpétuer cette fondation, Sa Grandeur Mgr Labrecque a permis une nouvelle période de dix ans. Ainsi, tous ceux